

PREMIER MINISTRE



MINISTERE DE L'INTERIEUR



Communiqué de presse

Expérimentation de la technique de prélèvement salivaire en matière de conduite après usage de stupéfiants

Paris, le 28 août 2014

En 2013, les stupéfiants sont la cause principale de 4% des accidents mortels de la route.

Pour contribuer à endiguer ce phénomène, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 prévoit l'expérimentation de la technique de prélèvement salivaire afin de simplifier la procédure de contrôle. Cette expérimentation, pilotée par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) est actuellement conduite en liaison avec la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière (DISR).

Plus de 144 000 dépistages de stupéfiants ont été pratiqués par les forces de l'ordre, dont plus de 33 000 lors d'interventions sur accidents mortels, corporels ou matériels.

Cela représente plus de 110 000 dépistages d'initiative aux bords des routes par les forces de l'ordre. Ce nombre de tests, en forte augmentation, reste néanmoins très éloigné des 10 millions de contrôles d'alcoolémie conduits chaque année en France.

Cet écart est principalement dû à une procédure plus longue et plus coûteuse, la recherche de stupéfiants nécessitant actuellement un dépistage salivaire réalisé par les forces de l'ordre puis une présentation du conducteur devant un médecin afin d'effectuer un prélèvement sanguin qui est ensuite envoyé en laboratoire aux fins de recherches et de résultats.

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites addictives et la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière lanceront, au cours du dernier trimestre 2014 dans une dizaine de départements, une expérimentation pour remplacer le prélèvement sanguin par un prélèvement salivaire effectué par les forces de l'ordre, en bord de route, et directement envoyé en laboratoire.

Cette expérimentation puis à terme la généralisation du deuxième test salivaire permettront d'augmenter les contrôles d'initiative des forces de l'ordre grâce au gain de temps généré par l'abandon du test sanguin de confirmation.

Contacts Presse:

MILDECA : Stéphane Idrac – <u>stephane.idrac@pm.gouv.fr</u> - 01 42 75 69 62 / 06 83 01 96 32 DSCR : Jean-Noël Fournier - <u>jean-noel.fournier@interieur.gouv.fr</u> - 01 40 81 78 84 – 06 87 67 56 40

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Placée auprès du Premier ministre, la MILDECA anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation ; prévention ; santé et insertion ; application de la loi ; lutte contre les trafics ; coopération internationale.

La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.